Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_40-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026 **N° 20260305_40**

OBJET • Acquisition foncière • Brunec Concarneau

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 38
Pouvoirs • 09
Votants • 47

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

ABSENTS • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_40-DE

Guy PAGNARD expose que lors du conseil d'exploitation de l'eau de juin 2024, les élus avaient validé la stratégie générale foncière visant à engager sur chaque commune des réflexions/démarches d'acquisition sur les terrains à proximité des sites eau et assainissement (usines, stations d'épuration, réservoirs, etc.) dans le but de sécuriser la capacité du service à réaliser des travaux pouvant aller jusqu'à la construction d'une nouvelle unité tout en assurant la continuité de service.

- **Proposition d'acquisition de parcelles à l'amiable autour de la station d'eau potable du Brunec**

La parcelle ZS32, à proximité immédiate de la station d'eau potable du Brunec, d'une surface de 8780m2, a fait l'objet d'une coupe de bois en 2024. Elle pourrait être acquise par CCA dans le cadre d'un projet d'une future usine d'eau potable. Cette parcelle est selon le PLU actuel de Concarneau classée en zone N (futée -feuillus), il n'est donc pas du tout certain que CCA puisse y construire une usine mais cela constitue néanmoins une opportunité. Les domaines avaient émis un avis pour cette parcelle, de 1.2€/m^2, soit 10 536 € au total en raison de l'exploitation du bois. Les propriétaires ont fait une contre-proposition à 12.000 €, soit environ 1.37 €/m^2. En l'absence de projets sur l'usine, ces terrains seraient maintenus dans leur état naturel. A noter que cette parcelle contient la route desservant des propriétés privées. La route devrait logiquement revenir dans le domaine public ou le patrimoine privé de la commune de Concarneau, gestionnaire de la voirie.

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du 22 janvier 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Approuver** l'acquisition de la parcelle référencée ZS32 d'une surface de 8 780 m^2 pour un montant total de 12.000 € auxquels il conviendra d'ajouter les frais de notaire.
> **Autoriser** Monsieur le Président à signer tout document avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : PRESIDENT CCA